

Édito

Ce bulletin d'information vous présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de la Délégation Unédic AGS. Les évolutions chiffrées sont indiquées sur 12 mois glissants, ce qui consiste ici à comparer les données sur les 12 mois arrêtés à la fin du 3^e ou du 4^e trimestre 2015 à celles des 12 mois précédents.

Des affaires créées au titre de la garantie AGS en baisse

Avec une croissance qui devrait atteindre 1,1% d'après l'Insee, l'activité économique s'est un peu améliorée en 2015. En lien, le nombre de défaillances d'entreprises tend à se réduire légèrement : la Banque de France donne un cumul sur 12 mois en baisse de -0,6% à fin septembre 2015. Selon des prévisions de l'assureur-crédit Heuler Hermes, ce repli, qui serait au final de -1% en 2015, devrait se confirmer en 2016 mais rester limité (-3%), compte tenu d'une croissance a priori toujours modérée. Dans ce contexte, les principaux indicateurs d'activité de l'AGS présentent des valeurs globales sur le recul.

En 2015, le nombre total d'affaires créées au titre de la garantie AGS a diminué de -4,2% par rapport à 2014. Il faut toutefois pointer que les affaires créées pour les très petites entreprises de 1 à 2 salariés ont augmenté sur la période (+1,9%), de même que celles relatives à l'hébergement et restauration (+3,2%). La construction est le secteur le plus représenté dans les affaires créées en 2015, avec 27,5% de l'ensemble.

Initiée à la fin du 4^e trimestre 2014, le repli du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -8,3% à fin décembre 2015.

Le nombre total d'ouvertures de procédures de sauvegarde, statistique suivie par la Délégation Unédic AGS depuis l'entrée en application de la loi de sauvegarde des entreprises en 2006, a diminué de -7,5% entre 2014 et 2015.

Des avances sur 2015 en recul mais encore supérieures à 2 milliards d'euros

Le montant avancé en 2015 a diminué de -6,3% par rapport à 2014 pour s'établir à 2,06 milliards d'euros. Sur les 12 derniers mois, le montant récupéré s'élève à 723,6 millions d'euros, soit un montant en baisse de -5,4% en comparaison des 12 mois précédents.

Compte tenu de tous ces paramètres, le Conseil d'administration de l'AGS a décidé, lors de sa réunion du 6 janvier 2016, de passer le taux de cotisation, à compter du 1^{er} janvier 2016, de 0,30% à 0,25%.

Thierry Méteyé

Directeur national de la Délégation Unédic AGS

Dépenses & encaissements de l'AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015



2 061,8 M€ -6,3%

Avances



723,6 M€ -5,4%

Récupérations



251 070 -8,3%

Bénéficiaires

Affaires créées au titre de la garantie AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015



26 589 -4,2%

Affaires AGS créées

Cotisations

sur 12 mois glissants : du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015



Montant des cotisations Taux de cotisation

1 450,7 M€ **0,25%**

(depuis le 1^{er} janvier 2016)

Procédures de sauvegarde

sur 12 mois glissants : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015



1 529 -7,5%

Sauvegardes

Affaires AGS créées

26 589
Affaires AGS créées

Caractéristiques & évolution des affaires créées au titre de la garantie AGS

	4 ^{ème} trimestre 2015				Sur les 12 derniers mois	
	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Cumul	Evolution annuelle
Nombres total d'affaires créées	2 365	2 249	2 188	6 802	26 589	-4,2%
Répartition par type de jugement d'ouverture						
- Liquidation judiciaire	1 391	1 345	1 284	4 020	15 908	-3,9%
- Redressement judiciaire	932	871	871	2 674	10 199	-4,1%
- Sauvegarde	42	33	33	108	482	-12,0%

Définition. Le nombre d'affaires créées sur une période correspond au nombre d'affaires avec une première demande d'avance saisie sur la période (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à la période étudiée).

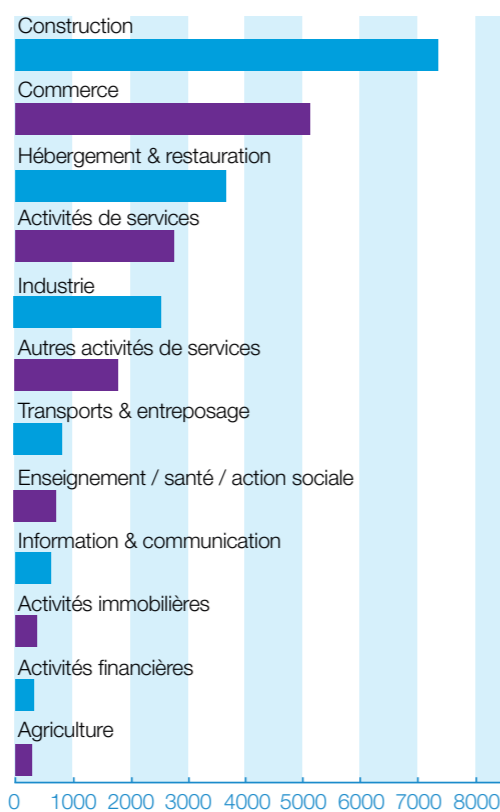
Avertissement. Le jugement d'ouverture se réfère au jugement d'ouverture en vigueur à la date de la première demande d'avance. Pour les sauvegardes, sont donc uniquement comptabilisées les affaires créées pendant la période d'observation et le plan de sauvegarde. Celles créées après résolution du plan et conversion en liquidation ou redressement judiciaire sont réparties dans ces 2 types de jugements.

Faits marquants

Diminution du nombre d'affaires créées sur 12 mois glissants

Le nombre d'affaires créées au titre de la garantie AGS est en baisse avec une évolution annuelle à la fin du 4^{ème} trimestre 2015 de -4,2% (contre -4,9% à la fin du 3^{ème} trimestre 2015 et -1,9% à la fin du 2^{ème} trimestre 2015).

Cette baisse est proportionnellement plus marquée pour les affaires ouvertes en sauvegarde dont la diminution est supérieure de 8,1 points à celle des affaires ouvertes en liquidation judiciaire et de 7,9 points à celle des affaires ouvertes en redressement judiciaire.



Nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois par secteur d'activité

Un plus grand nombre d'affaires créées dans la construction

La construction est le secteur le plus présent dans les affaires créées en 2015 au titre de la garantie AGS (27,5% de l'ensemble), suivie, mais après un net décrochement, par le commerce (19,3%).

Si le nombre d'affaires créées diminue sur la période dans une majorité des secteurs, il augmente toutefois dans l'hébergement et restauration (+3,2%) et les autres activités de services (+1,4%).

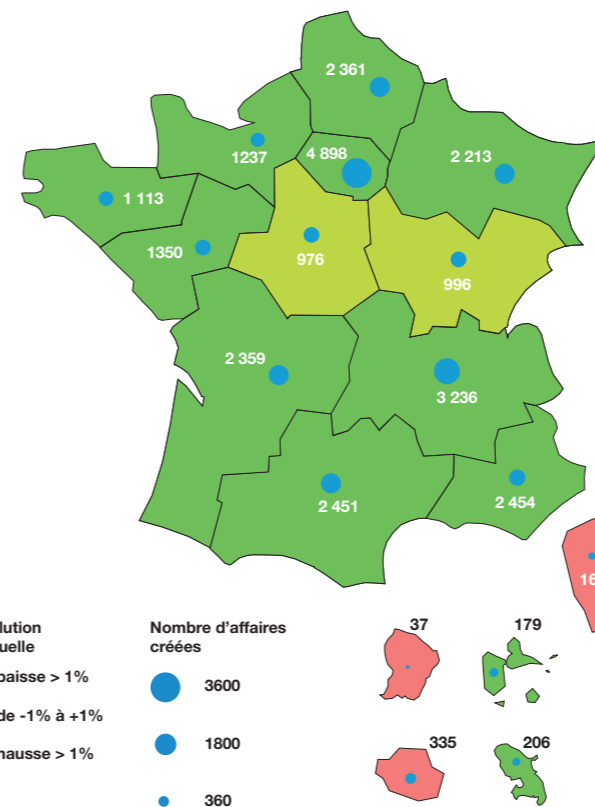
Nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois selon l'effectif au jugement d'ouverture

Des affaires créées relatives à des entreprises de 1 à 2 salariés en hausse

	Nbre	%	Evolution annuelle
1 à 2 salariés	13 121	49,3%	↗
3 à 9 salariés	10 000	37,6%	↘
10 à 19 salariés	2 116	8,0%	↘
20 à 49 salariés	1 021	3,8%	↘
50 à 99 salariés	202	0,8%	↘
100 salariés et +	129	0,5%	↘

86,9% des affaires créées en 2015 sont relatives à des entreprises de moins de 10 salariés et seulement 1,3% à des sociétés de 50 salariés et plus.

A souligner que seules les affaires créées pour des entreprises de 1 à 2 salariés augmentent sur la période (+1,9%).



Cartographie régionale

Nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois par région

De par son tissu économique, l'Île-de-France est la région où le nombre d'affaires créées en 2015 est le plus élevé. Suivent les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Ces affaires diminuent sur l'année dans une grande majorité des régions, même si quelques hausses sont observées : en Corse (+18,5%), à la Réunion (+5,7% - intègre les données de Mayotte), en Guyane (+2,8%) et dans le Centre-Val de Loire (+0,6%).

En outre, la part des affaires créées avec un jugement d'ouverture en liquidation judiciaire est, pour toutes les régions, supérieure à 50%.

A noter que 28 affaires transnationales ont été créées en 2015 (soit 5 de plus qu'en 2014).

Salariés

251 070
Bénéficiaires

Evolution du nombre de salariés bénéficiaires et du nombre de licenciements

Nombre de bénéficiaires de la garantie AGS

Baisse du nombre de bénéficiaires

Sur les 12 derniers mois	
Cumul	Evolution annuelle
251 070	-8,3%

Définition. Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre de salariés ayant reçu au moins un paiement au titre de la garantie des salaires au cours de la période de référence.

Amorcée à la fin du 4^{ème} trimestre 2014, la baisse du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -8,3% en 2015 par rapport à 2014.

Nombre de licenciements dans les affaires AGS

Du 1 ^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015	
Cumul	Evolution annuelle
119 590	-4,8%

Définition. Le nombre de licenciements correspond au nombre de salariés avec une date de rupture du contrat de travail (CDI ou CDD) dans la période de référence.

Avertissement. Données arrêtées au 31 décembre 2015 : les statistiques sur le nombre de licenciements sont susceptibles d'évoluer en raison du délai d'établissement et de la transmission des relevés de créance par les mandataires judiciaires à la Délégation Unédic AGS qui peuvent être postérieurs à la date d'arrêt des données. Ces chiffres ne s'analysent définitivement qu'avec un recul de 6 mois minimum.

Le nombre de licenciements dans les affaires AGS est en diminution de -4,8% sur les 12 mois arrêtés à fin septembre 2015.

Procédures de sauvegarde

Evolution du nombre de procédures de sauvegarde ouvertes

4 ^{ème} trimestre 2015				Sur les 12 derniers mois	
Oct.	Nov.	Déc.	Total	Cumul	Evolution annuelle
109	122	126	357	1 529	-7,5%

Avertissement. Données arrêtées au 31 décembre 2015 : ces statistiques sont susceptibles d'évoluer légèrement en raison de la date de publication de la procédure de sauvegarde par le Greffe qui peut être postérieure à la date d'arrêt des données.

Faits marquants

Baisse du nombre de procédures de sauvegarde sur 12 mois glissants

Après avoir longtemps augmenté, le nombre de nouvelles sauvegardes sur 12 mois glissants a amorcé une baisse à la fin du 2^{ème} trimestre 2015. Avec une diminution constatée de -7,5% à fin décembre 2015, le recul se poursuit.

Les régions cumulant le plus grand nombre d'ouvertures de procédures de sauvegarde sur les 12 derniers mois sont l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes avec 19,4% des procédures, le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées avec 13,8% et l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 13,6%.

Evolution et structure des avances en 2015

Evolution globale et structure

Un quart des avances au titre d'indemnités de licenciement

En 2015, l'AGS a avancé 2,06 milliards d'euros. Après 3 années de hausse, ce montant, même s'il reste très important, baisse de -6,3% par rapport à 2014. La répartition de ces avances par rang de créance évolue peu en comparaison de l'année précédente : 47,9% ont été effectuées à titre superprivilégié, 31,0% se rapportent à des créances privilégiées, 11,2% à des créances chirographaires et 10,0% à des créances relevant des articles L.622-17 et L.641.13 du code de commerce.

Concernant la nature des créances, les avances liées aux indemnités de licenciement arrivent en premier et représentent 25,3% du montant total. Viennent ensuite les créances dues au titre des salaires et celles attachées aux préavis (ces dernières incluant la contribution versée au titre du Contrat de Sécurisation Professionnel) avec chacune un peu plus du cinquième des avances. La proportion des créances pour dommages et intérêts s'établit quant à elle à 7,5%.

A souligner qu'approximativement 10% du montant total avancé en 2015 concerne des avances affectées à un litige au moment du paiement.

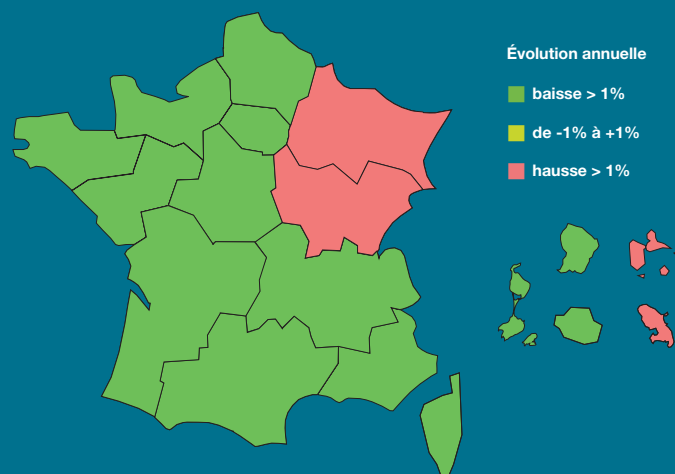
Evolution régionale

Des avances en baisse dans la majorité des régions

Le montant des avances a diminué entre 2014 et 2015 dans une grande partie des régions à l'exception de la Martinique (+19,2%), l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (+3,4%), la Guadeloupe (+2,6%) et la Bourgogne-Franche-Comté (+1,4%).

Le nouveau découpage des régions, en place depuis le 1^{er} janvier 2016, peut parfois gommer des évolutions plus contrastées au niveau des anciennes régions. Ainsi, le Nord-Pas-de-Calais a connu une augmentation de +6,0% des avances payées entre 2014 et 2015. Cependant, son rattachement au Nord-Pas-de-Calais-Picardie masque ce résultat puisque nous constatons pour cette région une baisse de -2,8%, correspondant davantage à la tendance nationale. Les régions Limousin (+14,4%) et Rhône-Alpes (+2,9%) sont dans le même cas en étant intégrées respectivement à l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (-17,0%) et à l'Auvergne-Rhône-Alpes (-2,1%).

Évolution des avances entre 2014 et 2015 par région



MARQUANTS

FAITS

Près du quart des avances dans des affaires de 100 salariés et plus

Alors qu'elles ne représentent que 3,6% des affaires concernées par des avances en 2015, les entreprises de 50 salariés et plus concentrent 31,5% des montants payés. Parmi ces entreprises, celles de 100 salariés et plus (1,6% de l'ensemble) regroupent à elles seules 23,4% des avances. Les entreprises de moins de 10 salariés, qui constituent pourtant près de 80% des affaires concernées, captent seulement un tiers des avances. Une analyse sur les 3 années précédentes aboutit à des constats similaires.

